

FRANC FORT ET ETAT DE DROIT

En signe du deuil de *"la République réunie dans la cathédrale de Nevers"* l'annonce des rigueurs Balladur fut différée de quelques jours. Le peuple des salariés ne perdit rien pour attendre. Pas de surprise, c'est du Bérégovoy continué et complété: la désinflation compétitive jusqu'à la déflation et l'entrée en récession, des milliards de cadeaux aux patrons sous forme de primes, exonérations fiscales et sociales, incitant au maintien de bas salaires. Autant de pompé sur les revenus des travailleurs par l'augmentation des taxes indirectes, de la CSG., le gel des salaires des fonctionnaires, le cadrage à la baisse dans les entreprises publiques, le bon exemple à suivre pour le privé... En somme une belle organisation de partage des revenus.

Tous ces cadeaux au capital font l'objet d'un plan dit de relance financé par un emprunt relais de 40 milliards que devraient rembourser les recettes provenant des nouvelles privatisations. De quelle relance peut-il s'agir ? Les patrons n'investissent dans des produits et des usines que s'ils ont des perspectives de vente. Le plan Balladur renforce la rigueur et serre encore la vis de la consommation. Cette politique, véritablement suicidaire, inquiète même certains patrons comme Calvet ou l'UIMM qui dénoncent "l'intégrisme monétaire", depuis trois ans elle a entraîné la fermeture de 150.000 P.M E, avec les conséquences sur l'emploi.

Même contradiction au sujet des retraites puisque la prolongation du temps de cotisations (selon le plan Teulade) maintiendra toute une catégorie de salariés au travail au-delà de 60 ans. alors qu'on vocalise sur le partage du travail!

Quant aux services publics ils verront leurs effectifs rognés de 30.000 emplois par an qui ne seront remplacés que partiellement par des vacataires (500 aux Affaires Etrangères) ou des C.E.S. (650.000) voire des militaires. Pour le reste, les tâches du service public seront sans doute confiées à des sociétés privées et aux associations jouant le rôle de corps intermédiaires dans le cadre de la subsidiarité.

Devant cette avalanche de mauvais coups la C.F.D.T. imperturbablement demande des *"négociations syndicats-patronats pour irraginer des formules nouvelles d'emploi"*. C'est la réponse qu'attendait le ministre du travail M.Giraud qui propose aux syndicats une mise en oeuvre de la flexibilité et condamne *"la rigidité d'une législation datant de 1950"*. Est-ce la remise en cause de la loi du 11.2.50 qui reconnaît la représentativité des syndicats, face au patronat et à l'Etat, pour contacter dans le cadre de conventions collectives et d'accords fondés sur un salaire garanti, pour un emploi qualifié, à temps plein et durée indéterminée? Cette invite au partenariat pour la Gestion de l'Emploi et des Compétences a reçu également un accueil favorable au congrès de la fédération des métaux F.O. dont la direction se veut plus "réformiste efficace" et plus "anti-communiste" que la majorité confédérale.

La C.G.T. n'ignorait pas ces contingences en brusquant un appel unilatéral à une journée d'action nationale le 27 mai. La grève réussie des cheminots ce jour-là et la mobilisation en cours à F.O. permettent d'envisager des actions d'ensemble à la rentrée d'automne, alors qu'avec les feuilles mortes tomberont les premiers effets des mesures Balladur. En avant-garde, les Unions départementales de Loire Atlantique organisaient en commun une manifestation le 15 juin, son succès est un avertissement.

Des sociétés "de structure pluriethnique et pluriculturelle"...

On est frappé par le mutisme de l'opposition socialiste. A part les billevesées de Rocard, sur l'usurpation de sa C.S.G., les socialistes assistent pantois à la poursuite de leur politique. Si l'on néglige quelques

manigances giscardiennes et grognements de maires contrariés par les restructurations militaires, la première opposition politique manifeste est venue de l'Eglise, ou plutôt des églises contre le code de la nationalité que les enfants d'émigrés n'obtiendront désormais qu'à la suite d'une demande écrite. L'Eglise de France s'insurge contre cette individualisation à laquelle elle préférerait la naturalisation automatique de la communauté beure. Toujours est-il que cette intrusion cléricale coutumière valut à l'Eglise une volée de bois vert de la part d'un Pasqua, digne successeur de Clemenceau qui s'intitulait également le premier des flics: *"Les évêques sont des citoyens comme les autres ... depuis 1905 l'Eglise est séparée de l'Etat... Nous sommes dans un Etat démocratique et laïque..."*. Des propos qu'aucun laïque ne renierait et qu'on ne pardonnera pas de sitôt à ce hussard qui s'était déjà distingué par son opposition à Maastricht. De même lorsqu'au lendemain des incidents à la banlieue lilloise des Biscottes il s'affirme pour le respect de l'Etat de droit sur tout le territoire (*"c'est à la police d'intervenir"*) il s'oppose à la campagne ouverte par le pape en septembre 91 en faveur de sociétés communautaires de "structure pluriethnique et pluriculturelle".

Seulement, si l'on en juge par le silence de Pasqua au moment de l'accord Lang-Cloupet, lorsque son collègue U.D.F. Bayrou décidera d'abroger la loi Failoux qui limite à 10% le financement immobilier des établissements privés par fonds publics, monsieur Pasqua se taira et votera. Quand on lui demande, sur Europe 1, comment il endiguera le trafic des dealers il avoue manquer de moyens. Et il n'a pas fini d'en manquer si l'on considère que le chômage est premier facteur de délinquance. Des moyens prioritairement consacrés à la sûreté de l'Etat français et la protection du capital plutôt qu'à la sécurité des individus, comme ceux de *"l'Etat de droit"* allemand chargé de la sécurité des Turcs de Solingen. Pour résorber le flux migratoire, outre les mesures policières forcément dérapantes et le flicage des fichiers, il ne propose que le versement symbolique de 1% P.I.B. (en récession) aux pays sous-développés. Membre d'un parti bourgeois et d'un gouvernement au service du grand capital qui s'engraisse de la dette des pays pauvres, Pasqua représente l'arrière-garde du vieux courant républicain radical touchée par la grâce gaulliste.

Pendant ce temps, l'évêque de Rome et son immense parti international militent en faveur de structures pluriethniques et pluriculturelles (et l'on sait ce que l'Eglise entend par *"culture"*). Il est vrai que la *"personne humaine"* ne s'accomplit que dans le cadre communautaire. Les incidents des Biscottes ont déclenché une vague d'engouement pour l'autogestion sécuritaire des quartiers : *"réflexe de santé"* dit Bayrou, *"un magnifique message"* renchérit SOS-Racisme, Espace-intégration y voit *"une volonté de devenir des citoyens actifs"*, c'est une *"belle démonstration"* pour l'emblématique Tapie, et déjà le député R.P.R. Colette Codaccioni rêve *"d'un travail de partenariat à faire avec les associations de quartiers"*, tandis que le maire P.S. d'Epinay pense à *"un cadre légal permettant d'organiser les structures de solidarité, de voisinage"*. Plus concrète l'insolite Association des Usagers de l'Administration et des Services Publics offre son concours pour organiser *"une coordination nationale des quartiers"*. A chacun son périmètre et sa loi, la France des quartiers dans une Europe des régions: ici des islamistes, là les croisés de la paroisse, plus loin le quartier des juifs ou le camp tzigane, ailleurs des justiciers interlopes traquant des bandes concurrentes, et pourquoi pas des pseudo-anars, avec, in fine, l'occasion pour ce qui resterait de police d'Etat d'utiliser à loisir provocations et confusions. Le tout assorti des meilleures déclarations d'intention, au nom de la chasse aux dealers.

On connaît les applications de ces structures à base de communautés ethniques et idéologiques ou de terroirs. Les tribus africaines, les clans libanais et les populations yougoslaves en font leur misère quotidienne. L'alternative aux décompositions des Démocraties et aux anciens régimes staliniens ne réside pas dans l'institution d'Etats subsidiaires et communautaires. La république fédérative universelle qu'envisageait Bakounine répudiait l'esclavage et toute forme d'exploitation: elle était donc "de droit", avec sa juridiction. Elle reposera sur des valeurs fondatrices universelles telle que la laïcité, elle interdira le travail des enfants, l'excision des femmes, les discriminations raciales ou sexistes... ainsi que la torture, qui fut le système de gouvernement de Pinochet dont les noces d'or viennent d'être célébrées, en février dernier, par une "bénédiction apostolique spéciale" du Saint-Père!

S. Mahé

LA SNCF PREND LE TRAIN EN MARCHÉ...

Après le programme SOCRATE, dont chacun a pu apprécier les mérites et qui remet en cause la tarification de service public, la SNCF vient de rendre officiel son projet de réforme de l'organisation territoriale prévu pour 1995.

D'ici deux ans en effet, les 23 régions SNCF doivent fusionner en 12 interrégions (ex: Pays de Loire devient Bretagne-Pays de Loire avec Rennes comme gare siège de région).

Chacune de ces interrégions sera dirigée par un directeur interrégional qui sera en même temps le directeur SNCF de la région de rattachement. Le Limousin, par exemple, zone hautement expansive devra savoir arracher le morceau face à la région phare Midi-Pyrénées. Quant au match Limoges-Toulouse, on se prépare à des essais pas toujours transformés!

Ce découpage, conséquence de la LOTI (loi d'orientation des transports intérieurs) de 1982 (ministre de l'époque Fitermann) est à assimiler aux différentes lois de décentralisation et constitue le premier pas dans la régionalisation des transports dans laquelle le poids du Conseil Général sera plus que jamais décisif. L'autonomie de gestion des directions interrégionales tenues par les contrats de plans quinquennaux aboutira nécessairement à une concurrence entre la SNCF et le privé dans différents domaines de ses compétences (fret, équipement...).

Et les atouts du privé, on le sait, sont sans commune mesure avec ceux du service public!

Sur le plan social, ce fusionnement interrégional ajoutera son wagon au train du chômage qui prend un profil TGV: "de 300 à 500 suppressions d'emplois dans chaque ville qui perdra son statut de direction régionale.

Le problème de la SNCF n'est pas, on le voit, un strict problème corporatif même si les cheminots seront les premiers à faire les frais de cette restructuration. Il s'ajoute aux nombreuses attaques subies par le service public.

Alors publique ou pas publique la SNCF?

Les effets de la restructuration, sous ses divers aspects, justifient la colère des cheminots qui s'est manifestée par une grève très suivie le 27 mai, malgré la volonté de la CGT de la situer dans le cadre de leur journée d'action. Le 16 juin, ce sont les services d'Équipement qui seront en grève avec cette fois l'accord des trois fédérations: CGT-FO, CGT et CFDT.

A quand une action d'ensemble de tous les personnels?

C. OIRY

NON A L' ECOLE UNIFIEE.

Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée.

Le SE-FEN, expurgé de ses éléments pro-PCF en vue de la recombinaison avec la CFDT, a tenu son premier congrès à Nantes début juin.

Tout devait baigner dans les huiles saintes puisqu'on se retrouvait entre soi. L'actualité politique en décida autrement. Le nouveau ministre UDF Bayrou vient en effet de promettre l'abrogation de la loi Falloux. Cette abrogation autoriserait à payer sur fonds publics la totalité des dépenses immobilières des écoles privées, seuls frais qui restaient encore partiellement à la charge des curés. Du temps de J. Lang on aurait dit qu'il s'agissait d'une "lecture de gauche" de la loi Falloux, comme il fut dit de la loi Debré à l'occasion de l'accord Lang-Cloupet sur la formation des maîtres.

Les instances de la FCPE réunies en mai avaient été vigoureusement haranguées par un H. Emmanuelli ragaillard, en quête de nouvelles marques de gauche, virginales et laïques. Dans le même temps la direction de la FEN avait adressé une lettre aux élus locaux, et le CNAL sortant d'une longue hibernation envisage de tenir des assises en novembre prochain derrière l'attelage FEN-FCPE.

Barbarant et son équipe à la tête du SE-FEN ont donc décidé de monter au créneau. Mais, plutôt que d'engager son fragile syndicat dans une pantalonnade politicienne aux côtés des vaincus d'hier, Barbarant annonce un aggiornamento qui pose en prémisse: *"la gauche a ouvert la voie en reconnaissant de fait l'enseignement catholique"* (indéniable!). Il conclut: *"l'école privée financée par des fonds publics, c'est irréversible... nous devons en finir avec les rituels discours qui ne correspondent plus aux réalités"*. Voilà du réformisme efficace qui, soucieux de coller aux réalités, s'ouvre à de nouvelles définitions: *"la laïcité, c'est le dialogue et la solidarité"* (Kouchner et l'abbé Pierre)... *"que se regroupent tous ceux qui partagent le même idéal humaniste"* et *"l'école catholique ne peut participer à l'éducation nationale ou y concourir que si elle s'assigne cette même finalité citoyenne et la met en œuvre dans ses pratiques"*. Conditions draconiennes déjà largement remplies: il y a eu autant de sacs de riz récoltés dans l'école privée que dans l'école publique. Invité à ce congrès historique, le vieux C.Durand verse une larme sur les 11 (onze) millions de signatures recueillies en 1960 contre Saint Debré: *"cela ne correspond plus aux exigences de la modernité, cela n'est plus en adéquation avec l'évolution des mentalités"*. Quelle pitié!

On ne reprochera pas à Barbarant de rappeler que la gauche a conféré à l'école catholique le caractère de service public ni de constater que *"depuis 1959 nous n'avons fait que reculer"* (avec son actif concours). On ne niera pas que son aggiornamento s'appuie sur une situation de fait: le projet Savary d'Ecole unique, à caractères propres, concocté encre le PS et l'Eglise de France ayant été rejeté par la droite catholique qu'inquiétaient quelques contraintes administratives (intervention de l'administration publique dans la nomination des maîtres privés), la solution idéale, conciliant chrétiens de gauche et chrétiens de droite, s'était alors profilée sous forme d'une Ecole unifiée permettant d'introduire la religiosité à l'Ecole publique sans toucher aux prérogatives des directeurs diocésains. Ce système d'un *"grand service public unifié de l'Education"* s'établit insidieusement après 1984, notamment par le biais des conseils d'école, *"sur le modèle de l'école privée"* comme disait L.Legrand, et fut tacitement officialisé par l'accord Lang-Cloupet. Pour Barbarant et son équipe, champions des projets d'école et de la laïcité plurielle, il restait à demander la confiance, avec un cynisme consommé, afin d'asséner le coup de grâce à l'école laïque.

Une confiance qui n'atteint pas son comble puisque finalement les dirigeants durent botter en touche et renvoyer le débat au conseil national d'avril (après les assises du CNAL). Les "crispations" sont surtout venues de l'Ouest, particulièrement des délégués de Loire Atlantique qui réclament *"une vraie réplique syndicale comme pour le code de la nationalité"*, le prudent secrétaire du département est mesuré: *"la motion revendicative est très importante, il ne faudrait pas qu'elle soit occultée par le débat sur la laïcité"* (et l'on sait les exigences revendicatrices de la FEN, signataire des accords Durafour et de la mirobolante revalorisation Jospin), il est certain qu'à la base les déclarations de Barbarant feront tiquer dans les écoles. Or, les élections professionnelles ont lieu en décembre et la Loire Atlantique a le privilège d'une pluralité exclusive en France avec 6 listes concurrentes: le SNUDI-FO, le SE-FEN, le SNUIP(FSU), le SGEN-CFDT, le SDEN-CGT et le SIEN (transfuge de FO subsistant dans 2 départements). Seul le SNUDI-FO maintient son mot d'ordre confédéral: *"fonds publics à l'école publique - fonds privés à l'école privée"* qui constitue le contre-pied à "l'irréversibilité" avalisée par Barbarant. Mais la direction départementale du SE-FEN œuvre précisément au rassemblement manichéen de cinq de ces syndicats dans un *"pacte de non-agression et de bonne conduite"* à seule fin d'isoler le SNUDI-FO. A moins d'un spectaculaire renversement d'alliance on est conduit à s'interroger sur l'authenticité de ces "opposants" du SE-FEN⁴⁴ dont les convictions laïques pourraient n'être que de circonstances.

En fait, la tempête annoncée par Emmanuelli se traduira par un pet de lapin devant quelques préfectures et à un débat procédurier à l'Assemblée. Le CNAL n'aura plus qu'à gamberger sur l'humanisme chrétien d'E.Mounier, nouvelle bible de l'Ecole unifiée.

Il ne s'agit pas de se laisser enfermer dans le dilemme: pour ou contre la loi Falloux. C'est seulement autour du principe "fonds publics à l'école publique - fonds privés à l'école privée" que peut se construire la résistance. Non qu'il s'agisse de cultiver l'illusion d'une restauration de la laïcité par un bon gouvernement de gauche, mais pour faire front à cette Unification qui consacrerait la disparition de l'école laïque et obligerait enseignants et enfants à partager "le même idéal humaniste" que Jean Paul II.